

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

MAIRIE

VILLAUDRIC  
31620

☎ 05 61 82 44 13

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLAUDRIC  
SÉANCE du VENDREDI 20 MARS 2026

date de convocation : 16/03/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de VILLAUDRIC régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Julien MAZERIES, en qualité de doyen de l'assemblée,

Présents : LE CHEVILLER Nicolas, BOUTELEUX Marie, JOUFFREAU Maxime, GERMA-LEBEL Cécilia, MAZERIES Jean-Julien, D'ARGOUBET Sabine, VASSAL Jean-Paul, SENTUC Elodie, RECHATIN Mathis, LARROQUE Leslie, BRAYAT Loïc, MARROT Christelle, SUSIGNAN Cédric, TRILLA Karine, ROUANET Benjamin

Absents excusés : PROVENDIER Philippe, ANTONUCCI Alexia, PARISE Denis, RENARD Lauriane

Mr Mathis RECHATIN a été élu secrétaire de séance

### **2026-03-15 : Election des adjoints au maire dans les communes de 1 000 habitants et plus**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Un appel à candidature est effectué.

Il est constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire est déposée.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et du doyen de l'assemblée.

Monsieur le Maire proclame les résultats :

- \* nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- \* nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- \* suffrages exprimés : 15
- \* majorité requise : 8

La liste « A » a obtenu 15 voix (quinze)

La liste « A » ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés Adjoints au Maire et prennent rang dans l'ordre de la liste, telle que présentée :

- ⇒ Marie BOUTELEUX
- ⇒ Maxime JOUFFREAU
- ⇒ Cécilia GERMA-LEBEL
- ⇒ Jean-Julien MAZERIES

Ainsi fait et délibéré les, jours mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	15
Nombre de suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas LE CHEVILLER

